

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

N<sup>o</sup>: VIII.

F E V R I E R 1791.

D I M A N C H E 27.

Séance du Vendredi 18.

On continua à délibérer sur le projet de suspendre la Constitution de 1768. & de discuter catégoriquement les articles de la nouvelle ; qui après avoir été rédigés par les deux Députations, seront admis ou rejetés par les Etats.

Mr. Rzewuski, Nonce de Podolie fût d'avis, qu'il seroit plus convenable d'annuler cette Constitution, que d'en suspendre l'activité, & que le corps Législatif éût les membres des Députations en leur donnant un pouvoir plus étendu, conformément au projet de Mr. Soltyk, Nonce de Cracovie.

Mr. Ozarowski, Castellan de Poynice, rejeta cet avis, & dit qu'il seroit plus prudent que la Diète décidât les points les plus importants, & en confiat Seulement les formalités aux Députations. Son opinion donna lieu à de longues discussions. Les uns se déterminèrent pour le projet de Mr. Soltyk; Les autres prétendirent qu'ils n'étoient point autorisés par leurs commettans à transmettre les pouvoirs qui leur étoient confiés; & que s'étant chargés eux-mêmes du travail,

ils vouloient le suivre avec activité pour assurer au plutôt le bonheur & la tranquilité de la Nation.

On fit ensuite la lecture du projet du Nonce de Cracovie, sur le quel on ne s'accorda point.

Mr. Le Prince *Czartoryski*, Nonce de *Lublin*, voyant avec peine qu'on perdoit le tems en vaines discussions, dit: que tout ayant été examiné pour & contre, le *Turnus* devoit enfin décider la question.

Mr. le Maréchal de la Diète demanda: Si c'étoit le projet du Nonce de Cracovie, ou celui de la Députation qui devoit être discuté. Sur la Motion que fit ensuite Mr. *Bronikoufski*, Nonce de *Gnesne*, on fit un *Turnus* en faveur du projet du Nonce de Cracovie; il donna 100. voix contre 84. Et ayant repassé une seconde fois, une pluralité de 193. contre 13. décidèrent définitivement que ce projet seroit admis.

On ajourna la Séance au lundi suivant.

### *Séance du Lundi 21.*

On commença par la lecture du projet en faveur duquel on s'étoit décidé dans la dernière Séance. Quoiqu'il eût été vivement applaudi, plusieurs Nonces n'approuvèrent point que l'on créat une troisième Députation pour coopérer avec les deux autres à la rédaction du projet des Diétines; & qu'il seroit plus convenable de charger de ce travail les assemblées provinciales. D'autres manifestèrent des craintes sur ce que les Députations ayant trop de pouvoir, elles n'introduisissent un jour la succession au Trône, projet si contraire à la liberté.

Quelques Nonces opinèrent, à ce que les membres des Députations fussent élus par la voix du scrutin,

afin d'éviter toute espèce d'intrigue, capable d'enchaîner les suffrages.

Mr. Gutakowski, Nonce d'Orsza, fit sentir que loin qu'il y ait de l'inconvenient à étendre le pouvoir des Députations, il falloit au contraire suivre la marche que nous ont tracé nos ayeux, qui pendant une Diète de peu de durée, ont fait passer en loi *le Statut du grand Duché de Lithuania*; & qu'il étoit inconcevable que la Diète actuelle, n'eût pas assuré dans l'espace de deux ans & demi le bien-être de la Nation. „ Il y a donc, dit-il, une intrigue secrète qui retarde nos opérations; rompons la en abolissant la Constitution de 1768.; c'est elle qui entretient le désordre. Rappelons nous cette sameuse Diète de convocation qui a tiré l'Etat de l'anarchie où il étoit plongé, & considérons que ce n'est pas point à point qu'on y a discuté & établi des Lois si salutaires.

On demanda ensuite que le Projet du Nonce de Cracovie fût passé en Loi. Sur quoi Mr. le Maréchal de la Diète dit: que quoiqu'il fût vraiment animé du désir de se rendre aux voeux de l'assemblée, il étoit obligé par Etat de se conformer à la Loi de 1768. & que tant qu'elle subsisteroit, il faudroit discuter ce Projet article par article.

Mr. Kiciński, Nonce de Liwa, qui avoit fait sentir dans les deux Séances précédentes tout le désavantage qui résulte de cette façon de délibérer, dit: „ Tant de la fatale influence qui captive les esprits & entretient la disunion existera, les progrès de notre législation feront toujours incertains & languissants. „ Nous avons formé une armée considérable, & donné, „ à l'unanimité pour son entretien, le 1<sup>me</sup>. de nos

„ revenus. Nous avons éloigné un Ambassadeur dont  
 „ le ton trachant insultoit à la dignité d'une Nation  
 „ libre & indépendante. Nous avons ensuite contra-  
 „ cté une alliance avec la cour de *Berlin* contre la  
 „ politique & l'aveu de celle qui nous opprimoît. Il ne  
 „ reste plus à faire pour nous régénérer, que de nous  
 „ dégager entièrement des entraves qui empêchent l'é-  
 „ tablissement de notre Constitution en abolissant cel-  
 „ le de 1768.

„ Sire, il est tems de frapper ce grand coup & d'a-  
 „ chever la révolution. Déchirons le voile qui  
 „ empêche la lumière de pénétrer jusqu'à nous. Le  
 „ moindre retardement peut exposer la Patrie à de  
 „ nouveaux malheurs. Que nous aura servi d'avoir  
 „ créé une armée & d'avoir contracté des Alliances ?  
 „ Si la paix a lieu, la Russie irritée de ce que nous  
 „ avons sécoué le Joug qu'elle nous imposoit, pour se  
 „ vanger, nous en imposera un plus dur encore.

„ Vertueux Citoyen, respectable Maréchal de la  
 „ Diète, les désagrémens que vous avés éprouvé pen-  
 „ dant votre présidence, ont élevé votre grande âme  
 „ au dessus de toutes les considérations humaines ; &  
 „ le plus grand bonheur au quel vous puissiez attein-  
 „ dre est de procurer la liberté à votre patrie. C'est  
 „ de l'*Etre suprême* seul dont vous approchez avec lâ-  
 „ ge, que vous en recevrez la récompense. Vos sen-  
 „ timens vraiment Patriotiques & votre conduite irre-  
 „ prochable en sont les surgarants. Faites donc tous  
 „ vos efforts pour rompre les fers d'une Nation  
 „ qui de tout tems a eu l'honneur & la liberté pour  
 „ guide, & employés l'ascendant que vous avés sur les  
 „ esprits pour faire abolir cette forme pernicieuse de  
 „ délibérer.

On accueillit avec les plus vifs applaudissemens ce discours qui fit la plus grande impression sur toute l'assemblée. La Constitution de 1768. fût annulée à l'unanimité ; & après avoir examiné & discuté le Projet de Mr. Soltyk Nonce de Cracovie, qui souffrit quelques oppositions, on le passa en Loi.

On limita la Séance au lendemain.

### Séance du Mardi 22.

On présenta des idées sur la formation du nouveau comité, mais la liste pour l'élection des membres n'étant pas achevée, on pria Sa Majesté de remettre la Séance au lendemain.

### Séance du Mercredi 23.

On procéda par la voix du scrutin à l'élection des membres de la Nouvelle Députation, cette opération finie, on sursit la Séance jusqu'à cinq heures du soir, que les Etats rassemblés à l'heure indiquée nommèrent les membres pour l'examen des suffrages mis au scrutin. Cette opération ayant duré fort tard sans pouvoir la terminer, la Séance fût ajournée au lendemain.

### Séance du Jeudi 24.

On continua de faire la revision des suffrages donnés la veille par les voix secrètes ; La pluralité se déclara parmi les membres du Senat, en faveur de Mgr. Skarszewski Evêque de Chelmno-Lublin; de MM. Ostroujski, Castellan de Czerck, Rzewuski, Castellan de Witebsk ; Potocki, Grand Maréchal de Lithuanie ; ces deux derniers eurent une parité de voix. Et de l'ordre Equestre MM. Dembiński, Zajczek, Dłuski,

*Zakrzewski, Kiciński, Łuszczewski, Bernowicz, Gutakowski, Weissenhoff.*

Le Roi prit la parole , & dit: „ Il est glorieux „ pour un jeune Sénateur , qui vient d'entrer depuis „ peu en fonction , que les membres de la Diète savent „ assés apprécier les talens & vertus pour lui confier „ une des plus importantes opérations de la législa- „ ture. Cette marqué d'estime donnée par la Cham- „ bre à Mr. *Rzewuski* confirme l'opinion , que j'en ai „ eu moi-même lorsque je l'admis au Nombre des Sé- „ nateurs. Sa façon de penser & son désir de se „ signaler pour la Patrie , me sont connus. Il imitera „ sans doute , par sa modestie la vertu de ces anciens „ Grecs & Romains , qui se faisoient gloire de céder „ à l'âge ; aussi , ai-je lieu de croire qu'il verra avec „ plaisir , qu'en levant la parité des suffrages , je nom- „ me celui , qui par de plus anciens services rendus à „ la Patrie dans les circonstances les plus importantes , „ & sur tout par les travaux de la Diète actuelle , c'est „ concilié le confiance publique. Ainsi , sans préjudi- „ cier aux talens & aux mérites de Mr. le Castellan de „ Witebsk , je nomme pour la Députation Mr. *Potocki* „ Grand Maéchal de Lithuanie. „

Mr. *Rzewuski* , Castellan de Witebsk: „ Qu'il est „ glorieux de mériter l'estime d'une Roi qui apprécie „ d'une manière si flatteuse le désir de bien servir la „ Patrie ! S'il m'étoit permis d'oublier pour un mo- „ ment la splendeur qui environne le Trône de Votre „ Majesté & de n'y voir que le *Grand homme* , je me „ trouverois assez flatté. Mais recevoir des éloges , „ d'un Roi si justement vénéré , c'est le comble de l'hon- „ neur. Vous avés prévenu , Sire , le sentiment d'esti-

„ me que je dois rendre à un Citoyen respectable à tous-égards. C'est avec plaisir que je lui fais le sacrifice de mon amour-propre. Il ne me reste qu'à remercier Vôtre Majesté de la bienveillance qu'elle m'a marquée , & à l'assurer que je ferai tous mes efforts pour mériter les louanges flatteuses dont elle veut bien m'honorer..,

Mr. Potocki, Grand Maréchal de Lithuanie: „ Permettés , Sire , qu'en vous témoignant ma vive connoissance pour les bontés dont Vôtre Majesté vient de m'honorer , je lui répête que c'est un bonheur de régner sur une nation où il se trouve plus de Citoyens Zélés & en Etat de servir la Patrie , qu'il n'y a de fonctions à remplir. Sans doute il m'est bien doux de satisfaire aux ordres de Vôtre Majesté quand il s'agit d'être utile à la Nation ; mais je regrette de ne pouvoir partager ces travaux avec Mr. le Castellan de Witebsk , qui mérite la plus grande considération , & auquel j'adresse mes sincères remerciements pour l'estime qu'il vient de me marquer. „

On décréta à l'unanimité , que le complet de cette députation seroit de sept personnes , non compris MM. les Maréchaux de la Diète , qui en sont membres nés d'après la Loi.

On limita la Séance au lendemain.

---

### NOUVELLESS INTERESSANTES.

Quelques Gazettes étrangères semblent être d'accord à supposer une lenteur mystérieuse aux opérations du Congrès de Schistów. Elles vont même jusqu'à ré-

pandre qu'on y travaille sur un nouveau plan & de nouvelles instructions tandis que des lettres particulières, dont on devine aisément les motifs & la source, annoncent des projets très injurieux à la loyauté connue de *Leopold* & de *Frédéric Guillaume*. Voici, d'après les lettres les plus récentes de *Schistow*, le véritable état des affaires au Congrès.

Pendant qu'on étoit occupé de la confection du traité, il s'étoit élevé des difficultés sur l'article qui en doit faire la baze. Le Plénipotentiaire Autrichien se bornoit strictement au *Statu quo*; les Puissances médiatrices au contraire insistoient sur la convention de *Reichenbach*; & les Ministres de ces puissances vevoient de donner la-dessus une déclaration formelle & uniforme. Mr. de *Herbert* s'étant réservé de donner dans trois jours une réponse catégorique, avoit cependant désiré la continuation du travail & des conférences. Cela fait assez comprendre que la difficulté suscitée n'auroit pas de suite, & on a lieu d'attendre au plutôt la conclusion définitive: d'autant-plus qu'on y a pris des mesures pour accélérer les ratifications respectives qui se feront presque en même tems que la signature du traité.

La Nouvelle de la prise d'*Ismail* a répandu la consternation à Constantinople. Le Gouvernement a donné les ordres les plus sévères pour en prévenir les effets; & l'on continue avec vigueur les préparatifs pour la campagne prochaine.

On prétend savoir de bonne part, que si la paix entre la Russie & la Porte ne peut se conclure, l'Angleterre enverra une flotte considérable pour s'opposer aux progrès des Russes sur la *Mer-Noire*.